

Décision 05-D-10 du 15 mars 2005

relative à des pratiques mises en œuvre sur
le marché du chou-fleur de Bretagne

Posted on: 16 mars 2005 | Secteur(s) :

AGRICULTURE / AGRO-ALIMENTAIRE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

**Origine de la
saisine**

Kampexport International

Dispositif(s)

Injonction

Pratique établie

Sanction pécuniaire

**Entreprise(s)
concernée(s)**

Comité économique agricole régional fruits et légumes de la région Bretagne (CERAFEL),
Société d'investissements et de coopération agricoles Saint-Pol-de-Léon (SICA Saint-Pol-de-Léon), Union des coopératives de Paimpol et de Tréguier (UCPT),
Société d'intérêt professionnel des producteurs de fruits, légumes, bulbes et fleurs d'Ille-et-Vilaine (SIPEFEL)

Lire

le texte intégral de la décision

260.09 Ko

le communiqué de presse